

Motion pour la certification ISO 37 001 - Système de management anticorruption

Attendu les efforts continus de l'arrondissement du Sud-Ouest depuis quelques années pour améliorer ses pratiques de management à l'égard de la corruption ainsi que les initiatives de la Ville de Montréal comme la création du Bureau de l'inspecteur général (BIG) et les politiques contractuelles;

Attendu la norme ISO 37 001 de système de management anticorruption visant à aider les organismes à prévenir, à détecter et à traiter les problèmes de corruption;

Attendu que les bénéfices d'un système de management anticorruption comprennent notamment :

- la création d'outils de gestion à tous les niveaux de l'organisation;
- un meilleur contrôle financier et une meilleure gestion des risques des projets;
- l'implantation de pratiques permettant d'identifier et de contrer la corruption à l'échelle de l'organisation;
- la hausse du sentiment d'appartenance et de fierté des employés.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauv , Anne-Marie Sigouin

ET R SOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest entame les diff rentes  tapes de certification anticorruption afin de devenir le premier arrondissement de la Ville de Montr al    tre certifi  selon la norme ISO 37 001 — Syst me de management anticorruption;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest engage l'ensemble de son organisation   implanter toutes les mesures et plans d'action n cessaires   l'am lioration des pratiques anticorruption de l'arrondissement.